

DEPARTEMENT DU CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

Séance du lundi 29 septembre 2025

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 12
Présents : 09
Votants : 10

Date de la convocation :
24 septembre 2025

Date d'affichage :
24 septembre 2025

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Christelle JOIE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER

Excusés avec pouvoir : Katia DUSSAPIN pouvoir Marina DUPUY

Excusés sans pouvoir : Caroline LALEVÉE LESAGE et Stéphane PETIT

Secrétaire de séance : Cathy BATISTE

DELIBERATION N°2025-48

OBJET : Emprunt

Considérant que par sa délibération n° 2025-40 du 15 juillet 2025, le Conseil Municipal a décidé la réalisation du projet relatif aux travaux de voirie – chemin des buissons ; route de la croix ; place du petit Sarru et rue de la source, il est proposé de contracter un emprunt.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif 2025,

Vu le plan de financement,

Vu les propositions reçues de la part des établissements bancaires – Crédit Agricole ; Caisse d'Épargne et Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **Réaliser** un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne dont les conditions financières sont :

- Montant du prêt : 76 000.00 €
- Objet : Réseaux et voirie – travaux de voirie : chemin des buissons ; route de la croix ; place du petit Sarru et rue de la source.
- Durée : 7 ans
- Taux fixe : 3.05 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : 30/360

- Mode d'amortissement : progressif à échéances constantes
 - Frais de dossier : 76.00 €
 - Remboursement anticipé total du capital : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée).
- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 29 septembre 2025

Le secrétaire de séance
Cathy BATISTE

Le Maire,
Marina DUPUY

